## **DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE – PETITE ENFANCE**

## Ville de Saint-Juéry

Crèche « Le Saut des Petits Pieds » Rue Jean-Paul Sartre – 81160 Saint-Juéry



**&** 05 63 45 00 96

□ creche@ville-saint-juery.fr

<u>∧</u> Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. À remettre à la crèche ou par mail.

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE
Situation familiale : $\square$ Marié(e) $\square$ Célibataire $\square$ Divorcé(e) $\square$ Veuf(ve) $\square$ Vie maritale $\square$ Séparé(e) $\square$ P.A.C.S
Représentant légal 1 : □ Père □ Mère □ Autre
• Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse:
Code postal : Ville :
• Courriel:
Profession :
• Employeur :
Téléphone professionnel :
Représentant légal 2 : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (mêmes champs à compléter)
• Nom:
Prénom :
Date de naissance :
Adresse:
Code postal : Ville :
• Courriel :
Profession :
• Employeur :
Téléphone professionnel :
2. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Régime allocataire : □ CAF □ MSA □ Autre (préciser) □ Aucun

Nom de l'allocataire : .....

Nº allocataire:.....

3. DÉCLARATION
Je soussigné(e) :
Fait à (Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)
4. PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE
□ Extrait d'acte de naissance (ou d'adoption) □ Livret de famille ou cartes d'identité des deux parents □ Justificati de domicile (loyer, EDF, etc.) □ Dernier avis d'imposition (si non affilié CAF/MSA) □ Attestation de l'employeur des deux parents
FICHE ENFANT (à remplir par enfant)
• Nom:
Prénom :
Date de naissance / prévue :
Date d'entrée souhaitée :
Temps d'accueil : □ Temps plein □ Temps partiel □ Occasionnel
Horaires souhaités
Jour Horaires de présence souhaités
Lundi de h à h
Mardi de h à h
Mercredi de h à h
Jeudi de h à h
Vendredi de h à h
☐ J'autorise la directrice de la crèche « Le Saut des Petits Pieds » à consulter mon dossier sur « Mon Compte Partenaire » (CAF/MSA).
Fait à, le

Par application de l'article 32 de la loi n° 78.17 du 6 Janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en application le 25 mai 2018 : - L'utilisateur est informé que les informations qu'il communique sont destinées à la ville Saint-Juéry à des fins de gestion administrative, uniquement. L'utilisateur est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, d'interrogation et de rectification qui lui permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour ou supprimer les données personnelles le concernant qui sont inexactes, en s'adressant au Guichet Famille.